

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

ᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃ

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 du mois d'OCTOBRE à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 9 octobre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 20
votants : 23

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL - Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Jacques DELALANDE - Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Christian GUIHARD - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Fabienne JOANNY - Jean-François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD - Marie-Anne THEBAUD - André TROUSSIER - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

Martine PERRAUD ayant donné pouvoir à Marie-Anne THEBAUD
Gilles PERRAUD ayant donné pouvoir à Nicolas BRAULT-HALGAND
Yann HERVY ayant donné pouvoir à Cyrille HERVY

Absents excusés

- Sébastien TOCQUEVILLE
- Céline HALGAND
- Bertrand PITON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nicolas DEUX est désigné secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

**D2025 10 74 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Rapporteur : Christelle PERRAUD

Afin de financer leurs projets, les jeunes inscrits à l'Esp'Ado s'investissent régulièrement dans plusieurs actions d'autofinancement (vente de pizza, de crêpes, tombola, ...) et ce, afin de réduire la participation des familles

notamment dans le cadre de projets de séjour.

Les tarifs pour la vente de produits dans le cadre de ces actions d'autofinancement ont été réévalués en partie en 2023. Au regard de l'augmentation générale des denrées alimentaires, il vous est proposé une nouvelle grille tarifaire :

Produits	Tarifs 2023	Tarifs 2025
Crêpe nature,	1.00 €	1.00 €
Crêpe sucre ou beurre		1.50 €
Crêpe beurre sucre		2.00 €
Crêpe chocolat	2.00 €	2.50 €
Crêpes lot de 6	3.00 €	5.00 €
Pizza	8.00 €	8.00 €
Boisson sans alcool (le verre)	1.50 €	1.50 €
Part de gâteau	1.00 €	1.00 €
Sachet de bonbons	1.00 €	1.00 €
Sucettes	0.20 €	0.20 €
Maquillage	1.00 €	1.00 €
Case tombola	3.00 €	3.00 €
Mémo clé duo	3.00 €	3.00 €
Baguette de pain	1.00 €	1.20 €
Viennoiserie	1.00 €	1.20 €
Saucissons	4€ l'unité 10 € le lot de 3	4€ l'unité 10 € le lot de 3
Course	7.00 €	7.00 €

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse du 2 Octobre 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Approuve les tarifs 2025 des produits vendus dans le cadre d'actions ponctuelles réalisées par les services Enfance Jeunesse.

*Fait à la Chapelle des Marais
Le 16 octobre 2025*

Le Maire,
Franck HERVY



Le Secrétaire de Séance